

# PV Comité de pilotage

04-09-20

<b>PRÉSIDENT</b>	Kristian Vanderwaeren (AGD&A) et Abram Op de Beeck (BASF pour la FEB)
<b>SECRÉTAIRE</b>	Sophany Ramaen (Secrétariat du Forum National)
<b>PRÉSENTS</b>	Sophany Ramaen (AGD&A), Chris De Clerck (AGD&A), Abram Op de Beeck (BASF pour FEB), Bart Engels (AGD&A), Jessy Van Aert (EVONIK pour ESSENSCIA), Jan Van Wesemael (Alfaport - VOKA), Johan Van Dingenen (Nike), Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Joëlle Delvaux (AGD&A), Kristian Vanderwaeren (AGD&A), Liesbet Fransen (AGD&A), Dorothy Cardoen (AGD&A), Kurt Verhaeren (Comeos), Luc Vande Velde-Poelman (AGD&A), Herman Van Cauwenberghe (AGD&A), Kevin Verbelen (Agoria), Marc Wouters (Total pour Petroleum Federatie), Pierre De Borggraef (AGD&A)
<b>EXCUSÉS</b>	Jef Hermans (Portmade pour VEA-CEB), Werner Rens (AGD&A),

## Point 1 de l'ordre du jour : État de la situation Qualification professionnelle

Luc Van De Velde-Poelman informe qu'un Arrêté ministériel (A.M.) modifié (après que l'A.M. précédent avait reçu un avis négatif du Conseil d'État) est actuellement au cabinet pour approbation. Ce nouvel A.M. se base sur l'Arrêté royal relatif à la représentation en douane. En annexe à l'A.M., se trouve une liste de la matière que le formateur doit présenter.

Le service Formation de l'AGD&A recevra les demandes et examinera si l'attestation peut être fournie (période max. de 4 ans). Si une formation reçoit une telle attestation de l'AGD&A, dans ce cas, la participation à cette formation est une preuve de connaissances suffisantes des douanes et accises.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Concertation avec le service Formation pour lancer la communication (après approbation du cabinet) le plus rapidement possible, entre autres via les canaux de communication du Forum National	Luc Van De Velde-Poelman	30-09-20

## Point 2 de l'ordre du jour : État de la situation Catalogue d'amendes

Luc Van De Velde-Poelman informe que la version révisée du catalogue des amendes est prête. Celle-ci tient le plus possible compte des commentaires reçus. L'AGD&A appliquera le catalogue des amendes à partir du 1er octobre. Il s'agit d'un canevas que personne n'est obligé de suivre et contient en première instance des irrégularités et infractions que l'on doit éviter, à condition d'y consacrer l'attention nécessaire. Luc expliquera le catalogue des amendes aux membres du Forum National le 21/9 (pendant le groupe de travail dispositions européennes et générales). La communication interne se fera le 8/9, pendant la concertation avec les directeurs de centres régionaux.

## Point 3 de l'ordre du jour : Organisation de l'assemblée générale 2020

Les membres concluent de ne pas tenir d'assemblée générale en 2020. D'une part en raison des mesures restrictives à cause du covid-19, d'autre part parce que les discussions des 6 derniers mois traitaient beaucoup des affaires opérationnelles relatives au covid-19 au sein du Forum National. De ce fait, les groupes de travail n'ont pas pu poursuivre leur fonctionnement normal.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Établir une ébauche de communication (annulation AG + faire la liste des résultats de la concertation Naforna concernant le covid-19 + promouvoir la bonne collaboration)	Secrétariat Naforna	30-09-20
Diffuser la communication du rapportage relatif au covid-19	Membres du Comité de pilotage	15-10-20

Kristian Vanderwaeren demande au secteur privé d'éventuellement revoir le mémorandum de la FEB à la suite des négociations gouvernementales en cours. Abram Op de Beeck fournira la dernière version du mémorandum aux membres du groupe de pilotage.

## Point 4 de l'ordre du jour : Participation aux réunions virtuelles par des personnes sans mandat

Les membres concluent que seuls les membres du Forum National peuvent participer aux réunions, même si elles ont lieu en ligne. Tant que les réunions seront virtuelles, le secrétariat n'imposera aucune restriction quant au nombre de membres de la même fédération (max. 2 pour les réunions physiques). Les remplaçants des membres sont également les bienvenus.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Faire la liste des accords pour la participation à la réunion Teams du Forum National	Secrétariat Naforma	30-09-20

#### Divers

- **Brexit:**  
Jeroen Sarrazyn communique que le 29/10, un événement brexit aura lieu pour les entreprises 3C. Le sous-groupe de travail Brexit se réunira probablement la 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> semaine d'octobre.

Les négociations Brexit n'ont pas encore mené à un accord et il y a peu d'optimisme des négociateurs quant au déroulement ultérieur.

Le protocole relatif à l'Irlande du Nord fait partie intégrante de l'accord de retrait signé et ne dépend par conséquent pas d'un éventuel accord commercial. Selon le protocole, l'Irlande du Nord fera partie du territoire douanier du RU, mais appliquera la législation douanière européenne, y compris le régime tarifaire européen. Par conséquent, les marchandises peuvent être librement transportées entre la République irlandaise et l'Irlande du Nord.

Afin de protéger l'intégrité du marché unique européen, on part du principe qu'il y a toujours un risque que des marchandises provenant du RU soient introduites dans l'UE. Un Joint Committee peut encore imposer des règles pour les exceptions. Un mécanisme pour l'UE est prévu, mais cela fait également partie du projet de négociations.

Abram Op de Beeck demande si l'AGD&A ne s'attend pas à de nombreux problèmes à la frontière belge plutôt qu'à la frontière britannique, vu qu'il y a une transition au RU au cours des six premiers mois de l'année (pas de document à l'importation nécessaire). Pour Kristian Vanderwaeren, cette décision britannique ne va pas accroître les problèmes à la frontière belge. La Commission européenne veillera à ce que les États membres appliquent le CDU, donc la Belgique ne peut autoriser aucune période de transition. L'AGD&A prévoira toutefois une période transitoire pour donner des amendes en cas d'infractions à la suite du Brexit.

- **Transfert IST :**  
Bart Engels informe que les entreprises sont choisies pour le pilote. L'échange de l'avis via PLDA ne pourra être testé qu'en octobre (au lieu de septembre). Les équipes d'audit reçoivent un briefing avant de commencer l'audit dans les entreprises choisies.
- **Groupe de travail IN/UIT :**  
Jan Van Wesemael et Dorothy Cardoen expliquent qu'ils ont discuté de leurs priorités. Ils souhaitent présenter les affaires via de plus petits groupes de projet, comme : comment élaborer la comptabilité matières à l'avenir, notification de réexportation, implémentation ICS2, procédure relative à la procédure. Chris De Clerck signale que ces projets doivent aussi être faisables au niveau de IT. Pour les projets IT qui tombent en dehors des obligations européennes, il n'y a malheureusement pas suffisamment de moyens. Il répète également que le projet transfert IST est une solution temporaire, jusqu'à ce que la comptabilité marchandises ait été redéfinie.

Finalement, il y a quelques modifications dans les convenors à la suite de la restructuration. Les membres disent au revoir aux convenors suivants et les remercient pour leur contribution au bon fonctionnement du Forum National :

- Dirk Aerts
- Pieter Haesaert
- Jeroen Sarrazyn
- Nathalie Delestienne
- Kim De Concink
- Jan Robbroeckx

Les nouveaux membres suivants du Groupe de pilotage sont accueillis :

- Herman Van Cauwenberghe
- Pierre De Borggraef
- Kevin Verbelen
- Marc Wouters
- Claudio Codognotto

**La prochaine réunion aura lieu le vendredi 30 octobre à 12H30.**